

**MAÎTRISE
EN SCIENCES PSYCHIATRIQUES
ET ADDICTOLOGIE
FACULTÉ DE MÉDECINE
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

DOCUMENT D'INFORMATION PRÉPARÉ PAR
LE COMITÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES (CODES)
DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE ET D'ADDICTOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE
MONTRÉAL

codes-psychiatrie@umontreal.ca

[Mise à jour : 18 juillet 2024]

NOTE

Ce document présente la nouvelle structure de la maîtrise en sciences psychiatriques et addictologie en vigueur à compter de la session d'automne (septembre) 2024. Les étudiants qui débutent leur scolarité à l'automne 2024 doivent tenir compte de cette nouvelle structure dans la planification de leur plan global d'études .

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectifs de la maîtrise en sciences psychiatriques et addictologie

Le programme de maîtrise en sciences psychiatriques et addictologie vise à initier l'étudiant¹ à la recherche clinique ou fondamentale dans un milieu clinique.

Pour plus d'informations sur le programme des études supérieures en sciences psychiatriques et addictologie, veuillez consulter le site web du programme au :

<https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-sciences-psychiatriques-et-addictologie/>

Objectifs spécifiques du programme de sciences psychiatriques et addictologie

Les objectifs spécifiques du programme sont de permettre l'acquisition de connaissances de base et l'initiation à la recherche dans l'un et/ou l'autre des divers aspects fondamental, clinique, évaluatif ou épidémiologique de la santé mentale, incluant le développement d'habiletés de communication scientifique orale et écrite. Au terme de cette formation, les étudiants pourront entreprendre des études au doctorat ou travailler au sein d'une équipe de recherche dans les secteurs privé, public ou parapublic.

¹ *L'usage du masculin doit être entendu comme neutre et n'a d'autre but que d'alléger le texte.*

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP). Consulter les conditions générales d'admissibilité à l'Université de Montréal sur le site:

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique%20-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/#section-xxvi-stages-et-travaux-diriges>

Conditions d'admissibilité du programme de sciences psychiatriques et d'addictologie (Faculté de médecine)

- Posséder un baccalauréat en sciences biomédicales (B.Sc.) ou d'un diplôme dans une discipline appropriée.
- Le comité d'admission peut exiger une lettre de motivation et/ou une rencontre sous forme d'entrevue avec le candidat
- Avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,0 et conserver cette moyenne tout au long des études.
- Identifier un professeur qui accepte de diriger les travaux de recherche. Le professeur doit détenir une affectation à la FESP pour la formation de chercheurs à la maîtrise.
 - Le directeur de recherche doit être membre du département de psychiatrie et d'addictologie de l'Université de Montréal et doit être autorisé à diriger des étudiants aux études supérieures en sciences psychiatriques. La liste des professeurs admissibles et de leurs champs de recherche est disponible dans le site du département de psychiatrie et d'addictologie : <http://www.psychiatrie.umontreal.ca/>. Le codirecteur de recherche peut être membre d'un autre département ou d'une autre université.

PROGRAMME DE MAÎTRISE (TOTAL DE 45 CRÉDITS)

Le programme de maîtrise comprend des cours du niveau des études supérieures, la réalisation d'un projet de recherche et la rédaction d'un mémoire.

Le programme de maîtrise de sciences psychiatriques et d'addictologie comprend :

- 31 crédits pour le mémoire (PST 6931)

- 14 crédits de cours :

8 crédits de cours obligatoires

MMD 6005R(1 crédit)	Éthique et recherche en santé
PST 6100 (3 crédits)	Thèmes de recherche en psychiatrie
PST 6110 (3 crédits)	Psychopathologie et cycles de vie
PST 6120 (1 crédit)	Sciences et sémiologie psychiatrique

3 à 6 crédits de cours optionnels

PST 6200 (3 crédits)	Sommeil, chronobiologie et rêves
PST 6511 (3 crédits)	Psychiatrie et sciences humaines
PST 6512 (3 crédits)	Toxicomanie et santé mentale

0 à 3 crédits au choix (voir exemples de cours possibles à l'Annexe 1)

Les cours de sigle PST sont sous la responsabilité du département de psychiatrie. Vous trouverez une description détaillée de ces cours sur le site web du département de psychiatrie (Études Cycles supérieurs – Cours de deuxième et troisième cycles)

<https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-sciences-psychiatriques-et-addictologie/>.

COURS AU CHOIX OU EN SURPLUS EN METHODOLOGIE OU EN STATISTIQUES

Il est fortement recommandé que l'étudiant (après consultation avec son directeur de recherche) choisisse un cours convenable en méthodologie ou en statistiques qui est pertinent pour sa recherche, soit comme cours au choix, ou comme cours en surplus. Une liste des cours en méthodologie et statistiques offerts aux différents départements de l'Université de Montréal est disponible sur le site web du département de psychiatrie (Études - Cycles supérieurs – Cours de deuxième et troisième cycles - <https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-sciences-psychiatriques-et-addictologie/#cours>).

DURÉE DE LA MAÎTRISE (Scolarité; rédaction et dépôt du mémoire)

Durée minimale : 3 trimestres à temps plein (1 an)

Durée maximale : 6 trimestres (2 ans) à temps plein ou 9 trimestres (3 ans) à temps partiel

→ Possibilité de prolongation pour des raisons exceptionnelles – Maximum 1 an – sur demande écrite (formulaire dans centre étudiant). Vous devez joindre au formulaire une lettre cosignée par le directeur de recherche et adressée au directeur du programme de sciences psychiatriques et addictologie

PROCESSUS D'ADMISSION

Dates limites des demandes d'admission à l'université:

Session d'été : avant le 1^{er} février

Session d'automne : avant le 1^{er} février (1^{re} cohorte) ou le 15 juin (2^e cohorte)

Session d'hiver : avant le 15 septembre (1^{re} cohorte) ou le 1^{er} novembre (2^e cohorte)

Consulter l'adresse web pour les demandes d'admission aux études supérieures à l'Université de Montréal: <https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-sciences-psychiatriques-et-addictologie/#exigences-admission>

Le programme de sciences psychiatriques et addictologie vous fera parvenir 2 formulaires à compléter avec votre directeur de recherche. Communiquer les informations suivantes au programme de sciences psychiatriques et addictologie à l'adresse: msc-phd@psychia.umontreal.ca.

1. Enregistrement du sujet de recherche. Sur ce document, vous devrez indiquer, entre autres, le titre de votre sujet de recherche et inclure un résumé du projet de recherche (environ 300 mots) avec problématique, objectifs et méthodologie envisagée. Au besoin, vous devrez fournir l'approbation du comité d'éthique pour votre projet de recherche.

2. Plan global d'études. Sur ce document, vous devrez indiquer, entre autres, les modalités de votre inscription à la maîtrise en sciences psychiatriques (ex., temps plein ou partiel), le nom de votre directeur (et co-directeur, s'il y a lieu), les cours que vous prévoyez suivre et le calendrier de vos activités de formation (ex., scolarité; activités de recherche; dépôt du mémoire). Notez que le cours obligatoire PST-6100 "Thèmes de recherche en psychiatrie" est le cours d'entrée dans le programme de sciences psychiatriques et addictologie et qu'il doit nécessairement être suivi à la première session d'automne suivant votre inscription.

Ces **2 formulaires doivent être signés** par l'étudiant et par le directeur de recherche (et codirecteur, s'il y a lieu). Ils sont ensuite transmis (fichiers PDF) à l'adresse msc-phd@psychia.umontreal.ca.

Le responsable de programme doit approuver et signer ces documents.

Après réception des documents approuvés, le responsable du programme procédera à la recommandation d'admission et vous recevrez une confirmation par courriel de la Faculté des études supérieures. Il est très important de confirmer le maintien de votre candidature.

Par la suite, le programme de sciences psychiatriques et addictologie procédera à votre inscription aux cours mentionnés sur votre plan global d'études. Les inscriptions sont automatiques à chaque trimestre : *Avril* pour la session d'été, *Août* pour la session d'automne et *Décembre* pour la session d'hiver. Aucune confirmation ne sera envoyée et il est de votre responsabilité de vérifier votre inscription sur le guichet étudiant, à l'aide de votre UNIP attribué lors de votre demande d'admission.

L'étudiant peut également consulter son horaire à l'adresse suivante <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/horaire-des-cours/>

Au cours de ses études, il est possible de changer les cours mentionnés sur son plan global d'études ou de modifier le statut et le titre de l'enregistrement du sujet de recherche. Pour ces modifications, vous devrez envoyer un nouveau plan d'études ou un nouveau formulaire d'enregistrement du sujet de recherche à la TGDE. Les modifications d'inscription, annulation de cours ou suspension de trimestre (maximum de 3 trimestres) doivent se faire avant les dates limites.

<https://registraire.umontreal.ca/dates-importantes/calendriers-universitaires/>

ENCADREMENT

PARRAIN OU COMITÉ DE PARRAINAGE

Tous les étudiants inscrits dans un programme de maîtrise de recherche à la Faculté de médecine doivent obligatoirement s'entourer d'un comité de parrainage (aussi appelé "comité de suivi"). Le but d'avoir un comité de parrainage est la présence d'une personne neutre dans le dossier de chaque étudiant, et ce, pour l'épauler, pour s'assurer de la progression de son parcours, mais aussi pour l'aider en cas de situation de tension avec son directeur. Comme ce genre de situations difficiles ne se prévoient pas et peuvent potentiellement être prévenues, il est primordial d'avoir un parrain avec qui parler de son cheminement et des enjeux.

Nomination – L'étudiant et son directeur (et codirecteur le cas échéant) proposent en concertation les membres du comité de parrainage, lors de sa demande d'admission au programme, ou au plus tard 3 mois après son inscription; la liste proposée doit être soumise et approuvée par le directeur du programme de sciences psychiatriques et addictologie (msc-phd@psychia.umontreal.ca).

Mandat – Le rôle du parrain ou comité de parrainage est de veiller à la progression de l'étudiant.

Rencontres – L'étudiant avec l'aide son directeur de recherche planifie au moins une rencontre par année avec son comité de parrainage, en présence ou en l'absence de son directeur de recherche. Il faut prévoir des rencontres supplémentaires si un étudiant est en difficulté ou si l'étudiant le demande. Un directeur de recherche peut demander une rencontre seul à seul avec le comité de parrainage de son étudiant. Lors de ces rencontres, le parrain ou comité de parrainage doit s'assurer d'une progression adéquate du projet de recherche et de l'atteinte des objectifs académiques.

BILAN PÉRIODIQUE DES ACTIVITÉS

L'étudiant a la responsabilité de compléter un bilan périodique des activités et d'acheminer une copie à ses parrains ainsi qu'à la TGDE 2 semaines avant la rencontre msc-phd@psychia.umontreal.ca. Le formulaire du bilan périodique sera acheminé à l'étudiant par la TGDE.

Rapport – Des suggestions visant à enrichir le projet peuvent être rapportées dans l'évaluation écrite. Le parrain ou le comité de parrainage achemine son rapport à la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) du programme de sciences psychiatriques et addictologie à l'adresse suivante msc-phd@psychia.umontreal.ca au moins de trois semaines après chaque réunion.

ÉVALUATION FORMATIVE

Depuis l'automne 2009, la Faculté de médecine exige que les étudiants soient évalués 2 fois par année par leur directeur de recherche. La Faculté de Médecine suggère l'utilisation d'une fiche où les progrès concrets peuvent être colligés en plus d'évaluer les habiletés jugées essentielles à un étudiant en formation dans un domaine de recherche. Ces évaluations

formatives sont indépendantes de la rencontre avec le comité de parrainage et doivent avoir lieu entre les réunions du comité de parrainage. La fiche d'évaluation formative à remplir est envoyée à l'étudiant par un technicien à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) du programme de sciences psychiatriques et addictologie. Cette fiche est remplie par le directeur de recherche de l'étudiant et le contenu est discuté avec l'étudiant qui doit la signer avant de l'acheminer à la TGDE du programme de sciences psychiatriques et addictologie (msc-phd@psychia.umontreal.ca).

PASSAGE DIRECT DE LA MAÎTRISE AU DOCTORAT

Un étudiant qui a un dossier académique fort (moyenne de 3,3 et plus) peut être admis au doctorat sans rédaction de mémoire. Les étudiants ayant une moyenne supérieure à 3.7 peuvent également être recommandés pour une bourse de passage direct de la FESP.

Avant de faire la demande de passage direct, l'étudiant doit avoir complété un an (3 trimestres) de scolarité à temps plein et avoir terminé les 14 crédits de cours obligatoires et optionnels (ou au choix) de la maîtrise en sciences psychiatriques et addictologie. La demande de passage direct de la maîtrise au doctorat peut être rejetée si l'étudiant dépose sa demande plus de 4 trimestres après son inscription à la maîtrise.

Les dates limites pour faire une demande sont 1^{er} février pour les sessions de l'été et de l'automne et le 1^{er} septembre pour la session d'hiver.

Pour faire sa demande, l'étudiant doit d'abord remplir une demande d'admission en ligne en précisant qu'il s'agit d'un passage direct.

L'étudiant doit ensuite transmettre les documents suivants à l'adresse suivante

msc-phd@psychia.umontreal.ca :

1. Une lettre au directeur du programme de sciences psychiatriques et addictologie, Dr. Stéphane Potvin, demandant la permission de faire un passage direct au doctorat;
2. Une lettre de recommandation du directeur de recherche;
3. Un rapport synthèse (15-20 pages, double interligne, excluant les figures, tableaux et références) des travaux effectués durant la maîtrise;
4. Une esquisse du projet de recherche au doctorat (250-500 mots);
5. Un curriculum vitae;
6. Un bulletin de notes non officiel.

→ Notez que si le passage direct est accepté, les cours suivis à la maîtrise ne sont pas crédités au doctorat. Dans son plan global d'études, l'étudiant devra remplacer les 6 crédits de cours optionnels ou au choix suivis à la maîtrise par 3 à 6 crédits de cours optionnels et 0 à 3 crédits de cours au choix (Annexe 1 ou tout autre cours de niveau 6000 ou 7000 jugé approprié). Le programme de doctorat de sciences psychiatriques et addictologie est décrit dans le document d'information disponible sur le site du département de psychiatrie (Études - Cycles supérieurs – Cours de deuxième et troisième cycles -

<https://admission.umontreal.ca/programmes/doctorat-en-sciences-psychiatriques-et-addictologie/#cours>)

Important: Pour bénéficier d'une bourse de passage direct au doctorat de la FES, l'étudiant doit nécessairement faire sa demande de passage direct avant la fin du 3^{ième} trimestre suivant son inscription, c'est-à-dire avant d'être en rédaction. Cette demande de bourse se fait en même temps que la demande de passage direct.

ADRESSE COURRIEL

L'Université de Montréal assigne à chaque étudiant une adresse courriel institutionnelle du type : prenom.nom@umontreal.ca. Cette adresse est la seule utilisée par l'université (professeurs, facultés, départements, services, administration) pour communiquer avec les étudiants. Ceux-ci doivent donc prendre connaissance des courriels qui leur seront envoyés à cette adresse, à défaut de quoi ils risquent de ne pas recevoir certaines informations indispensables. L'étudiant doit également toujours indiquer son matricule dans les correspondances.

BESOIN D'AIDE durant votre parcours?

La poursuite d'études supérieures est très stimulante, mais comporte aussi son lot de stress. Votre directeur de recherche est la première personne vers qui vous devriez vous tourner pour tenter de trouver une solution aux problèmes qui vous préoccupent dans le cadre de vos études.

Il se peut toutefois que la source de stress soit liée à votre directeur de recherche lui-même et que vous ne soyez pas à l'aise d'en parler avec lui. Votre comité de parrainage constitue alors votre ressource toute désignée. Il est donc important de faire valoir vos préférences auprès de votre directeur de recherche ou du directeur du programme lors de la constitution de votre comité de parrainage. On favorisera par exemple des parrains qui ont une certaine distance et objectivité (donc idéalement pas un co-chercheur ou proche collaborateur de votre directeur de recherche).

Voici d'autres ressources qui vous sont aussi offertes à l'Université de Montréal pour recevoir de l'aide :

1. Le Centre de santé et de consultation psychologie (CSCP) de l'UdeM offre des consultations en psychologie à prix réduit (20 rencontres). En cas d'urgence, un rendez-vous peut être donné dans un très court délai. Il faut indiquer s'il y a un risque d'être jumelé à un psychologue ou un interne proche de soi ou de son (co-)directeur de recherche si cela peut poser problème bien que les règles habituelles de confidentialité des psychologues sont appliquées. Site web : <http://www.cscp.umontreal.ca/ConsultationPsychologique/index.htm>
2. Le Centre étudiant de soutien à la réussite (CÉSAR) : Des conseillers en orientation qui connaissent bien la réalité des doctorants peuvent recevoir les étudiants en consultation privée, à faible coût. Le CÉSAR offre aussi un soutien personnalisé aux études et/ou à

l'écriture de la thèse (par ex. : manque de motivation, manque d'efficacité, difficulté à organiser le travail, relation superviseur-étudiant). Le CÉSAR peut aussi soutenir les étudiants qui vivent des défis particuliers (par ex. : trouble déficitaire de l'attention). Site web : <http://www.cesar.umontreal.ca>

3. Alliance pour la santé étudiante au Québec (ASEQ) : les membre du Régime dentaire de la FAECUM bénéficient d'un nouveau programme d'aide en santé étudiante : Ressources en santé mentale. Il inclue un soutien téléphonique (24h sur 24, 7 jours sur 7) et 7 rencontres en psychothérapie (gratuites). Site web : http://aseq.ca/rte/fr/FAECUM_Programmedaide

ANNEXE 1

EXEMPLES DE COURS AU CHOIX MAÎTRISE en SCIENCES PSYCHIATRIQUES et ADDICTOLOGIE

Neurosciences

- NRL-6051 (3 cr.): "Neurosciences des systèmes"
NRL-6070 (3 cr.): "Neurophysiologie fonctionnelle"
NRL-6091 (3 cr.): "Impact clinique des neurosciences"

Pharmacologie:

- PHL-6031 (3 cr.): "Neuropharmacologie"

Psychologie:

- PSY-6407 (3 cr.): "Séminaire en psychologie cognitive et neuropsychologie" PSY-6413
(3 cr.): "Neuropsychopathologie 1"

Médecine sociale et préventive:

- MSO-6001 (3cr.): "Concepts de base en épidémiologie"
MSO-6060 (3 cr.): "Concepts de base en biostatistique"
MSO-6080 (3 cr.): "Santé Mentale"

Administration de la santé:

- ASA-6175 (3 cr.): "Méthodes d'évaluation économique"
ASA-6177 (3 cr.): "Méthodologie de la recherche"
ASA-6704 (3 cr.): "Introduction à la recherche qualitative"

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres choix sont possibles, en fonction des besoins et des intérêts de l'étudiant, sur approbation du responsable du programme et du directeur de recherche.

Notez que certains cours ne sont pas offerts à chaque année ou sont annulés lorsque le nombre d'étudiants inscrits est insuffisant.